

CARTE PASS'REGION

La carte PASS'REGION, délivrée par la Région Auvergne – Rhône - Alpes, prend en charge :

- Les manuels scolaires (pour tous les élèves dès la 4^{ème})
- une aide au premier équipement professionnel (pour les élèves de CAPa1 et Seconde pro à l'exclusion des élèves redoublants).

La carte Pass'Région offre aussi de nombreux avantages : loisirs, sport, spectacles, santé...

La carte PASS'REGION est donc INDISPENSABLE et suivra le jeune toute sa scolarité au lycée. Elle doit être commandée dès aujourd'hui, et présentée le jour de la rentrée pour l'obtention des manuels scolaires et du 1^{er} équipement.

COMMENT OBTENIR LE PASS'REGION OU LE RECHARGER ?

➤ SI VOUS N'AVIEZ PAS DE PASS'REGION EN 2020-2021

Vous devez le commander sur internet : site Pass Région <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>, rubrique commande. **Le Lycée validera les inscriptions et vous recevrez la carte chez vous.**

Lors de la commande, **sélectionnez le nom de l'établissement et la filière** :

- 4^e/3^e de l'enseignement agricole : *filière n°5*
- 1^{ère} année CAPa / Seconde pro avec aide au premier équipement : *filière n°4*
- 2^{ème} année de CAPa et 1^{ère} bac pro : *filière n°6*
- Elève sortant de CAPa entrant directement en 1^{ère} Bac pro : *filière n°4*
- Terminale bac pro : *filière n°7*

Les CAPa 1, les 2^{de} pro et les élèves rentrant directement en 1^{ère} Bac pro bénéficient de **l'aide au premier équipement professionnel**. Lors de l'inscription, déposez une demande d'aide en précisant la formation suivie.

Classe	Code diplôme	Montant de l'aide au 1 ^{er} équipement
2 ^{de} SAPAT	403 33 001	200 €
2 ^{de} Conseil vente en alimentaire	403 22 107	150 €
2 ^{de} Conseil vente en animalerie	403 21 203	150 €
CAPa SAPVER 1 ^{ère} année	503 33 003	200 €

Attention à la qualité de la photo de la carte : elle doit être de face, de bonne qualité et claire.

➤ SI VOUS AVIEZ UN PASS'REGION EN 2020-2021 :

L'établissement revalidera les droits pour l'année à venir **dès que votre inscription administrative sera validée par le secrétariat**. La carte sera rechargée automatiquement par la Région.

➤ SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE PASS'REGION :

Déclarez-le sur le site, et la Région vous en adressera un nouveau.